

Le catalogage des enregistrements sonores musicaux

Atelier pré-congrès
Congrès de l'ACBM
Université de Montréal
10 mai 2007

1^{re} partie : Description bibliographique

Daniel Paradis
Université de Montréal

Portée de la 1^{re} partie

- Enregistrements sonores musicaux
- Description bibliographique
- Normes
 - Règles de catalogage anglo-américaines (chapitre 6)
 - *Library of Congress rule interpretations* (LCRI)
 - MARC 21

3

Plan de la 1^{re} partie

- Source principale d'information
- Zone du titre et de la mention de responsabilité
- Zone de la publication, diffusion, etc.
- Zone de la collation
- Zone des notes
- Cas spéciaux

4

Plan de la 1^{re} partie (suite)

- Vedette principale
- Vedettes secondaires
- Zones MARC

5

Source principale d'information (6.0B1)

- Disque
 - Disque et étiquette
- Casette
 - Casette et étiquette

6

Source principale d'information (6.0B1) (suite)

- S'il y a 2 sources principales d'information ou davantage (ex. : 2 disques ou 2 étiquettes sur un disque), on considère qu'elles constituent une seule source principale.
- Pour les disques compacts et les cassettes, on considère que l'information lisible à travers le conteneur fermé (y compris l'information sur la couverture d'un livret inséré dans le conteneur) est sur le conteneur. (LCRI 6.0B1)

7

Source principale d'information (6.0B1) (suite)

- On choisit le matériel d'accompagnement composé de texte ou le conteneur comme source principale d'information s'il comporte un titre collectif et que les parties elles-mêmes et leurs étiquettes n'en comportent pas.

8

Source principale d'information (6.0B1) (suite)

- *Exception* (LCRI 6.0B1): Si un enregistrement sonore
 - comprend deux œuvres du même genre par un même compositeur et
 - est dépourvu d'un titre collectif sur l'étiquette (ou les étiquettes)on ne considère pas comme titre collectif un titre sur le conteneur ou le matériel d'accompagnement qui est constitué du nom du genre plus un des éléments d'identification suivants (ou davantage) pour les deux œuvres : numéro de série, numéro d'opus, numéro d'index thématique, tonalité.

9

Source principale d'information (6.0B1) (suite)

Exemples

- Titres sur le conteneur non considérés comme collectifs
 - Concertos pour piano no 25, K. 503, no 26, K. 537
 - Symphonies nos 88 et 104 (Londres)
- Titres sur le conteneur considérés comme collectifs
 - Les deux sonates pour violoncelle et piano / Johannes Brahms
 - The violin concertos / Serge Prokofiev

10

Source principale d'information (6.0B1) (suite)

- Si on ne peut obtenir d'information de la source principale d'information, on la puise dans les sources suivantes (dans cet ordre de priorité) :
 - Matériel d'accompagnement composé de texte
 - Conteneur
 - Autres sources
- On préfère l'information textuelle à l'information sonore.

11

Zone du titre et de la mention de responsabilité (6.1)

Titre propre (6.1B)

- Les RCAA2 distinguent deux types de titres musicaux (note infrapaginale 9 de la règle 25.27A1)

13

Titre propre (6.1B) (suite)

1) titres constitués du nom ou des noms d'un ou plusieurs genres de composition, dits génériques. Par genre de composition, on entend

- forme musicale (*fugue, rondo, variations*)
- genre (*capriccio, concerto, intermezzo, messe, nocturne, requiem, sonate en trio, suite, symphonie*)
- terme générique utilisé fréquemment par divers compositeurs (*Magnificat, mouvement, muziek, Stück, Te Deum*)

14

Titre propre (6.1B) (suite)

2) titres distinctifs, i.e. tout autre titre y compris les titres constitués des termes génériques cités plus haut accompagnés d'un mot ou de mots additionnels, tels *chamber concerto, Konzertstück, petite suite*.

15



Titre propre (6.1B) (suite)

- Transcription du titre d'après la présentation et la typographie :
 - 245 10 \$a Sonates \$h [enregistrement sonore] :
 - \$b pour viole de gambe et clavecin

17

Titre propre (6.1B) (suite)

- Si le titre est constitué du nom ou des noms d'un ou plusieurs genres de composition et de l'une ou plusieurs des mentions suivantes :
 - distribution d'exécution
 - tonalité
 - date de composition
 - numéro (de série, d'opus, d'index thématique)on transcrit le genre de composition, la distribution d'exécution, etc., comme titre propre

18

Titre propre (6.1B) (suite)

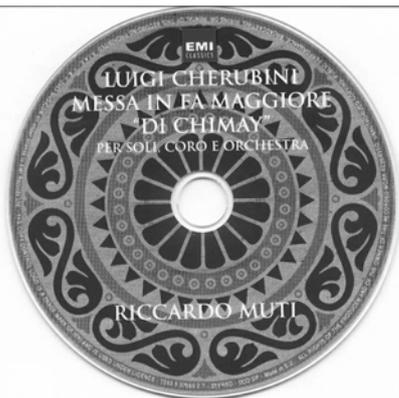
- Transcription :
 - 245 10 \$a Sonates pour viole de gambe et clavecin \$h [enregistrement sonore]
- et non*
- 245 10 \$a Sonates \$h [enregistrement sonore] : \$b pour viole de gambe et clavecin

19

Titre propre (6.1B) (suite)

- Les autres éléments sont transcrits en complément du titre, même s'il faut les déplacer.

20



Titre propre (6.1B) (suite)

- Transcription :
 - 245 10 \$a Messa in fa maggiore per soli, coro e orchestra \$h [enregistrement sonore] : \$b Di Chimay

22

Titre propre (6.1B) (suite)

- Dans tous les autres cas, i.e. lorsque le titre est distinctif, on transcrit la ou les mentions de distribution d'exécution, de tonalité, de date de composition et/ou d'un numéro apparaissant sur la source principale d'information comme compléments du titre.
 - Sur le disque : Variations Goldberg BWV 988 245 10 \$a Variations Goldberg \$h [enregistrement sonore] : \$b BWV 988

23

Titre propre (6.1B) (suite)

Types of Compositions for Use in Music Uniform Titles

A Manual for Use with AACR2 Chapter 25

2nd, Updated Edition, June 1997
Revised 2002

Final Report of the MLA Working Group on Types of Compositions
Ann Caldwell, Chair, Jeffrey Earnest, Lynn Gullickson, Michelle Koth

<http://www.library.yale.edu/cataloging/music/types.htm>

24

Titre propre (6.1B) (suite)

Sonata/Sonatas	← Genre
TYPE (English, Italian, Russian, Spanish); use for sonate. LCNAF n09-605155	
Sonata da camera	← Titre distinctif
DISTINCTIVE (English, French, Italian, Spanish) LCNAF no90-60604	
Sonata da chiesa	← Titre distinctif
DISTINCTIVE (Italian) LCNAF no90-15129	
Sonata de cámara	← Genre
DISTINCTIVE (Spanish)	
Sonata en trio	← Genre
(Spanish); use <u>trio sonata</u> .	
Sonate	← Genre
(French, German); use <u>sonata</u> .	

Exemples d'entrées

25

Exercices

Indiquer quelle partie du titre constitue le titre propre.

1. Symphonie no 6 en fa majeur « Pastorale »
2. Concerto italien, BWV 971

26

Titre propre (6.1B) (suite)

- Un titre qui est constitué des noms de deux genres de composition ou davantage est considéré comme générique seulement si chacun des genres nommés constitue une partie plus ou moins distincte de l'œuvre ou du document. (Lorsque cela est le cas, les noms des genres sont habituellement reliés par une conjonction ou un autre mot-lien.) (LCRI 5.1B1)
 - Prélude et fugue, op. 36 no 1 en mi mineur
 - 6 sonates et partitas pour violon seul, BWV 1001-1006

27

Titre propre (6.1B) (suite)

- Un titre qui consiste en deux mots désignant chacun un genre de composition est considéré comme distinctif si la combinaison des deux mots le rend distinctif. (LCRI 5.1B1)
 - 245 10 \$a Humoresque-bagatelles \$h [enregistrement sonore] : \$b op. 11
- Nota : les expressions « sonate en trio » et « prélude de choral » désignent toutes deux un seul genre de composition.

28

Titre propre (6.1B) (suite)

- Lorsqu'un numéro de série apparaît conjointement avec le titre mais sans l'indication « no » ou son équivalent, on le transcrit dans le titre propre, peu importe la nature du titre. (LCRI 5.1B1)
 - 245 10 \$a Sequenza VII \$h [enregistrement sonore] : \$b per oboe
et non
 - 245 10 \$a Sequenza \$h [enregistrement sonore] : \$b VII : per oboe

29

Titre propre (6.1B) (suite)

- Lorsque la s.p.i. comporte à la fois un titre collectif et des titres d'œuvres distinctes, on considère le titre collectif comme le titre propre et on transcrit les titres des œuvres distinctes en dépouillement.

30

Nom d'interprète comme titre (LCRI 6.1B1)

- Si le nom d'un auteur ou d'un interprète apparaît sur la s.p.i. avant les titres des œuvres individuelles et qu'on ne peut déterminer avec certitude si l'éditeur a voulu que le nom soit un titre propre collectif ou une m.r., on considère le nom comme le titre propre.

Exception : Si les œuvres nommées sont des compositions musicales et le nom celui d'un compositeur, on considère le nom comme m.r. en cas de doute.

31

Indication générale du genre de document (6.1C)

- On ajoute l'IGGD « [enregistrement sonore] » à la suite du titre propre.
- Nota : Lorsque le titre propre comprend un titre de supplément ou de section non relié grammaticalement, l'IGGD se place à la suite du titre du supplément ou de la section.
 - 245 03 \$a La belle époque country. \$n Volume II \$h [enregistrement sonore] ; \$b 16 grands succès
 - 245 00 \$a Reflexe : \$b Stationen europäischer Musik. \$n Folge 1 \$h [enregistrement sonore]

32

Indication générale du genre de document (6.1C) (suite)

- Lorsque le document ne comporte pas de titre collectif, l'IGGD se place à la suite du premier titre (incluant les parties de titres et les titres alternatifs mais excluant les titres parallèles et les compléments du titre).
 - 245 13 \$a Le manoir de Rosemonde \$h [enregistrement sonore] ; \$b L'invitation au voyage ; Extase
- On n'utilise pas l'IGGD dans les vedettes secondaires, y compris les vedettes secondaires de titres, de collections et aux œuvres connexes. (LCRI 21.29)

33

Mentions de responsabilité (6.1F)

- On transcrit en mention de responsabilité les noms des personnes ou collectivités ayant joué un rôle majeur dans la création du contenu intellectuel du document, par ex. :
 - Paroliers
 - Compositeurs de la musique exécutée
 - Collectionneurs de matériel sonore recueilli sur le terrain
 - Producteurs ayant une responsabilité artistique et/ou intellectuelle

34

Mentions de responsabilité (6.1F) (suite)

- Le nom d'un interprète peut être transcrit dans la zone du titre et de la m.r. si :
 - il est mentionné dans la s.p.i.
 - sa participation dépasse la simple représentation, exécution ou interprétation d'une œuvre (comme c'est souvent le cas pour la musique dite « populaire », le rock, le jazz et moins souvent pour la musique « sérieuse » ou classique) . La LC n'accepte que les cas les plus évidents (LCRI 6.1F1).

35

Mentions de responsabilité (6.1F) (suite)

- Dans les autres cas, les interprètes sont donnés en note. Ils ne peuvent être donnés entre crochets dans la zone du titre et de la m.r., même si leur participation dépasse la simple représentation, exécution ou interprétation d'une œuvre et qu'ils sont nommés dans une mention figurant en évidence.

36

Mentions de responsabilité (6.1F) (suite)

- Quand on transcrit le nom d'un interprète dans la zone du titre et de la m.r., on précise son rôle par une mention entre crochets uniquement lorsque le reste de la description ne permet pas de savoir clairement si son rôle est celui d'un interprète, d'un compositeur ou celui d'un compositeur-interprète. (Ancienne MCD 6.1F3)

37

Mentions de responsabilité (6.1F) (suite)

Exemple

- 245 13 \$a Le ciel est à moi \$h [enregistrement sonore] / \$c paroles et musique + direction artistique, Stéphane Venne ; [chanté par] Marie-Élaine Thibert.

Par contre (ex. à 1.1F8) :

- 245 10 \$a Beggars banquet \$h [enregistrement sonore] / \$c the Rolling Stones.

38

Documents sans titre collectif (6.1G)

- La LC décrit les documents dépourvus de titres collectifs comme des unités. Elle n'applique pas l'option qui permet de rédiger une description propre à chaque œuvre portant un titre distinct (LCRI 6.1G1, 6.1G4).

39

Transcription d'après 1.1G3

- On transcrit les titres distincts de chacune des œuvres dans l'ordre de leur présentation dans la s.p.i.
- Les œuvres d'un même compositeur sont séparées par un point-virgule. Chaque titre est suivi de son ou ses titres parallèles et de son complément du titre.
 - 245 10 \$a Symphonie de l'horloge \$h [enregistrement sonore] : \$b no 101 ; Symphonie surprise : no 94 / \$c Haydn.

40

Transcription d'après 1.1G3 (suite)

- Lorsque les œuvres sont de compositeurs différents, les titres sont suivis de leur(s) titre(s) parallèle(s), de leur(s) complément(s) du titre et de leur(s) mention(s) de responsabilité, les éléments étant séparés par un point suivi d'un espace.
 - 245 10 \$a Concerto no. 2 for piano and orchestra \$h [enregistrement sonore] = \$b Klavierkonzert Nr. 2 / \$c Pavel Borkovec. Concerto for viola and orchestra = Konzert für Bratsche und Orchester / Lubor Barta.

41

Zone de la publication, diffusion, etc. (6.4D)

Zone de la publication, diffusion, etc. (6.4D)

- Sources d'information prescrites :
 - Source principale d'information
 - Matériel d'accompagnement composé de texte
 - Conteneur
- Le lieu de publication est souvent absent; la consultation de sources extérieures (répertoires, Internet, etc.) peut être nécessaire si l'institution juge cette information assez importante.

43

Zone de la publication, diffusion, etc. (6.4D)

- Le pays de publication peut être donné entre crochets, avec point d'interrogation, le cas échéant. En dernier ressort, lorsque le pays de publication probable ne peut pas être déterminé, comme pour certaines étiquettes internationales, on donne « [S.I.] ». »

44

Zone de la publication, diffusion, etc. (6.4D)

- Lorsqu'un document comporte à la fois le nom de la maison d'édition et
 - le nom d'une filiale de cette maison
ou
 - une marque déposée
ou
 - une marque de fabrique (nominale)on transcrit comme nom d'éditeur le nom de la filiale ou la marque déposée ou la marque de fabrique (nominale).

45

Zone de la publication, diffusion, etc. (6.4D)

Exemple

- Sur le document : Arcobaleno is a label of the E.M.S. Music Group Belgium

260 ## \$a Belgium : \$b Arcobaleno

et non

260 ## \$a Belgium : \$b E.M.S. Music Group

46

Zone de la publication, diffusion, etc. (6.4D)

- Toutefois, si la marque déposée désigne une collection, on la transcrit dans la zone de la collection.

Sur le document : Philips. Digital classics
260 ## \$a [Baarn, Pays-Bas] : \$b Philips
440 #0 \$a Digital classics

47

Date de publication, distribution, etc. (6.4F)

- Les dates de publication sont rares.
- La multitude des autres dates présentes peut être source de confusion :
 - Dates d'enregistrement
 - Dates de composition ou de copyright des œuvres enregistrées
 - Dates de publication originales dans le cas de rééditions

48

Date de publication, distribution, etc. (6.4F) (suite)

- Dates de copyright s'appliquant au texte d'accompagnement, au graphisme, etc., et précédées du symbole ©
- Dates de copyright de phonogramme (ou dates de phonogramme) s'appliquant aux enregistrements eux-mêmes, correspondant, en théorie, aux dates de première publication et précédées du symbole Ⓟ

49

Principes généraux

- Comme le symbole © ne s'applique pas à l'enregistrement lui-même, une date de copyright précédée du symbole © ne peut pas être transcrite comme une date de copyright pour un enregistrement sonore mais peut toutefois être utilisée pour donner une date de publication approximative. (LCRI 6.4F1)
- On transcrit une date de phonogramme en la faisant précéder de la lettre p minuscule. (LCRI 1.4F6)

50

Principes généraux (suite)

- Sauf dans le cas des documents en plusieurs parties, on ne transcrit pas plus d'une date de phonogramme et on ne transcrit pas une date de phonogramme qui ne s'applique pas à l'ensemble du document.
- Lorsque plusieurs dates de phonogramme s'appliquant à l'ensemble du document sont présentes, on transcrit la plus récente. (1.4F5)
- La ou les dates données devraient refléter le fait que les CD sont apparus sur le marché en 1982 (Japon) et 1983 (Europe et États-Unis).

51

Exemples de situations courantes

- Date de copyright et date de phonogramme identiques
 - Sur le document : © 1992 Ⓟ 1992
260 ## \$c p1992.
- Deux dates de phonogramme s'appliquant à l'ensemble du document
 - Sur le document : Ⓟ 1992, 1996
260 ## \$c p1996.

52

Exemples de situations courantes (suite)

- Date de phonogramme antérieure à 1982 sur un disque compact :
 - Sur le document : Ⓟ 1963
260 ## \$c [199-?], p1963.
- Date de copyright postérieure à une date de phonogramme :
 - Sur le document : © 1990 Ⓟ 1983
260 ## \$c [1990?], p1983.

53

Exemples de situations courantes (suite)

- Date de copyright postérieure à des dates de phonogramme multiples s'appliquant à des parties distinctes :
 - Sur le document : Ⓟ 1981, 1990, 1992
© 2001
260 ## \$c [2001?]
- Aucune date :
 - 260 ## \$c [199-?]

54

Enregistrement sonores inédits

- Définition : « [E]nregistrements dont il n'existe, en général, qu'un exemplaire unique qui n'est pas mis sur le marché » (6.4C2, note infrapaginale 2)
- On ne transcrit pas de lieu de publication, diffusion, etc., ni le nom d'un éditeur, diffuseur, etc., pour un enregistrement sonore inédit.
- La date transcrite est celle de l'enregistrement.

55

Zone de la collation (6.5)

Zone de la collation (6.5)

- Comprend 3 parties :
 - Nombre d'unités matérielles
 - Autres caractéristiques matérielles
 - Dimensions
- Ne seront abordées que les règles s'appliquant aux supports les plus fréquemment rencontrés :
 - Disques compacts
 - Disques 33 tours
 - Cassettes analogiques

57

Nombre d'unités matérielles (6.5B)

- Le nombre d'unités matérielles est suivi de l'indication spécifique du genre de document.
 - Disques :
 - 1 disque son.
 - Cassettes :
 - 1 cassette son.

Note : À la règle 6.5B1, le mot « sonore » devrait être abrégé en « son. » dans la liste des termes à utiliser, conformément à la règle B.9.

58

Nombre d'unités matérielles (6.5B) (suite)

- Pour les documents en plusieurs parties, on donne uniquement le nombre d'unités matérielles. Lorsque le nombre de conteneurs ou d'unités discographiques (souvent appelées « volumes ») diffère, on donne cette information en note. (LCRI 6.5B1)

59

Nombre d'unités matérielles (6.5B) (suite)

- Les Modifications de 2004 permettent l'utilisation d'un terme d'usage commun (p. ex. : 1 disque compact) mais la LC a annoncé qu'elle n'utiliserait pas cette option.
- La LC n'utilise pas l'option d'omettre le mot « son. » à la suite de l'indication spécifique du genre de document. (LCRI 6.5B1)

60

Durée (6.5B2)

- On donne la durée totale de l'enregistrement seulement si celui-ci ne comprend qu'une seule œuvre (« une composition musicale en une seule unité destinée à être exécutée dans son ensemble » 25.25A, note infrapaginale 9 (1)) sans égard au nombre d'unités matérielles. (LCRI 6.5B2)
- On utilise les abréviations « h », « min » et « s ». (LCRI 6.5B2)
 - 300 ## \$a 1 disque son. (146 min, 47 s)

61

Durée (6.5B2) (suite)

- Si le document comporte plus d'une œuvre, on donne les durées
 - en note (zone 500) si les œuvres sont mentionnées dans la zone du titre et de la m.r.
 - dans le dépouillement si les œuvres y sont mentionnées(LCRI 6.7B10)

62

Autres caractéristiques matérielles (6.5C)

- Technique d'enregistrement
 - « analogique » pour les 33 tours et les cassettes analogiques
 - 300 ## \$a 1 disque son. : \$b analogique
 - 300 ## \$a 1 cassette son. : \$b analogique
 - « numérique » pour les disques compacts
 - 300 ## \$a 1 disque son. : \$b numérique

63

Autres caractéristiques matérielles (6.5C) (suite)

- Vitesse de lecture
 - Omise pour les cassettes analogiques et les disques compacts si elle correspond à la norme (cassette = 4.75 cm/s; disque compact = 1.4 m/s)
 - On indique la vitesse de lecture des cassettes seulement si elle est donnée sur le document. (Ancienne MCD 6.5C3)
 - En tours à la minutes (r/min) pour les disques analogiques
 - 300 ## \$a 1 disque son. : \$b analogique, 33 1/3 r/min

64

Autres caractéristiques matérielles (6.5C) (suite)

- Caractéristiques des sillons (disques analogiques)
 - Omises pour les 33 tours si elles correspondent à la norme (i.e. microsillon)
- Nombre de piste (bandes)
 - Omis pour les cassettes analogiques s'il correspond à la norme (i.e. 4 pistes)
- Nombre de canaux sonores
 - « mono », « stéréo » ou « quadr. »
 - Omis s'il n'est pas donné sur le document. (LCRI 6.5C7)
 - 300 ## \$a 1 disque son. : \$b analogique, 33 1/3 r/min, stéréo

65

Autres caractéristiques matérielles (6.5C) (suite)

- Techniques d'enregistrement et de reproduction (facultatif)
 - On indique ces techniques (p. ex. : quadraphonie, méthode Dolby, norme NAB) lorsque cette information est requise pour choisir l'équipement de reproduction du son. (LCRI 6.5C8)
 - 300 ## \$a 1 cassette son. : \$b analogique, stéréo, méthode Dolby

66

Dimensions (6.5D)

- Diamètre pour les disques
 - « 30 cm » pour les disques 33 tours réguliers
 - 300 ## \$a 1 disque son. : \$b analogique, 33 1/3 r/min, stéréo ; \$c 30 cm.
 - « 12 cm » pour les disques compacts réguliers
 - 300 ## \$a 1 disque son. : \$b numérique, stéréo ; \$c 12 cm.
- Dimensions et largeur de la bande pour les cassettes
 - Omises si elles correspondent à la norme.
 - 300 ## \$a 1 cassette son. : \$b analogique, stéréo, méthode Dolby.

67

Matériel d'accompagnement (6.5E)

- Habituellement, on décrit le matériel d'accompagnement soit dans la collation, soit en note. On omet le matériel d'accompagnement dans la collation quand on le décrit en note. (Ancienne MCD 1.5E1)
- La description du matériel d'accompagnement est étudiée plus loin dans la zone des notes.

68

Zone des notes (6.7)

Numéros d'éditeurs (6.7B19, LCRI 6.7B19)

- Numéro d'éditeur : « [N]uméro d'inventaire de l'éditeur (habituellement des symboles alphabétiques et/ou numériques). »
- On donne cette note en premier.
- On transcrit les espaces et les traits d'union comme ils apparaissent.
- Lorsqu'un numéro d'éditeur apparaît sous différentes formes sur l'enregistrement, le conteneur, le matériel d'accompagnement, etc., la LC transcrit uniquement la forme qui apparaît sur l'enregistrement lui-même (ex. les étiquettes d'un disque).

70

Numéros d'éditeurs (suite)

- Format de la note : [Marque de fabrique ou marque déposée]: [numéro].
 - Decca: 466 766-2.
- Plusieurs unités, numéros consécutifs
 - Harmonia mundi France: HMC 1235--HMC 1237.

Nota : On ne transcrit pas des numéros représentés sous une forme tronquée (par ex. HMC 1235.37).

71

Numéros d'éditeurs (suite)

- Plusieurs unités, 2 ou 3 numéros non consécutifs
 - Naxos: 8.553917, 8.553990.
- Plusieurs unités, plus de 3 numéros non consécutifs
 - Document Records: DOCD-5546/DOCD-5615.
- Numéros différents
 - EMI Music Canada: E2 53505.
 - EMI Music Canada: 72438 53505 2 (sur le conteneur).

72

Numéros d'éditeurs (suite)

- Plusieurs unités, numéro pour la série et numéros pour chaque unité
 - Decca: 466 767-2.
(Le no pour la série 466 767-2 apparaît sur chaque unité.)
 - Deutsche Grammophon: 463 284-2 (463 285-2--463 289-2).
(Le no pour la série n'apparaît pas sur chaque unité.)

73

Numéros d'éditeurs (suite)

- La zone MARC 028 rend les numéros recherchables et peut en permettre l'affichage.
 - 028 02 \$a 466 766-2 \$b Decca
Selon les systèmes, ce codage peut générer la note suivante à l'affichage
Decca: 466 766-2.

74

Numéros d'éditeurs (suite)

- Dans les cas plus complexes, la zone 028 doit être combinée à une note (étiquette 500).
 - 028 00 \$a HMC 1235 \$b Harmonia mundi France
028 00 \$a HMC 1236 \$b Harmonia mundi France
028 00 \$a HMC 1237 \$b Harmonia mundi France
500 ## \$a Harmonia mundi France: HMC 1235--HMC 1237.
 - 028 02 \$a E2 53505 \$b EMI Music Canada
028 00 \$a 72438 53505 2 \$b EMI Music Canada
500 ## \$a EMI Music Canada: 72438 53505 2
(sur le conteneur).

75

Nature, présentation artistique et distribution d'exécution (6.7B1)

- On donne cette information à moins qu'elle ne soit implicite dans le reste de la description (p. ex. le titre, le dépouillement ou la note sur les interprètes).
Cela comprend aussi le titre uniforme (zone 240) quand le genre de composition et la mention de distribution y sont mentionnés pour une œuvre ou un recueil d'œuvres. (LCRI 6.7B1)

76

Distribution d'exécution (5.7B1)

- On indique les voix avant les instruments.
- On indique les voix et les instruments dans l'ordre de leur présentation dans le document.
- On indique tous les instruments d'une œuvre pour solistes s'il n'y en a pas plus de 11.
- On utilise les abréviations *S, Ms, A, T, Bar* et *B* lorsqu'on décrit des ensembles vocaux.

77

Interprètes (6.7B6)

- Le nom d'un interprète est suivi du nom de son instrument, de sa voix ou de sa fonction.
 - 511 0# \$a Nelson Freire, piano.
- Ordre : solistes, chœurs, orchestres, chefs d'orchestre. On donne les chanteurs dans l'ordre de leur tessiture, de la plus aiguë à la plus grave.
 - 511 0# \$a Renée Fleming, soprano ; Giuseppe Sabbatini, ténor ; Thomas Hampson, baryton ; autres solistes ; Chœur de l'Opéra de Bordeaux ; Orchestre national Bordeaux Aquitaine ; Yves Abel, chef d'orchestre.

78

Interprètes (6.7B6) (suite)

- On peut utiliser la ponctuation ordinaire (point-virgule espace) ou la ponctuation prescrite (espace point-virgule espace).
- Si cela convient mieux, on peut ajouter les noms des interprètes à la note de dépouillement, entre parenthèses.
 - 505 0# \$a Louise. Depuis le jour / G. Charpentier (Mary Garden, soprano, avec orchestre) -- Tosca. Vissi d'arte / Puccini (Maria Jeritza, soprano, avec piano).

79

Édition et historique (6.7B7)

- Édition décrite
 - 500 ## \$a Réédition de : Caedmon TC 1125 (1952).
- Édition de l'œuvre enregistrée
 - 500 ## \$a Enregistré d'après l'éd. : New York : Farrar, 1937.
- Historique de l'enregistrement
 - 518 ## \$a Enregistré à Vienne en 1961.

80

Collation (6.7B10)

- On indique que le document est un disque compact.
 - 500 ## \$a Disque compact.
- On indique le nombre de conteneurs en note seulement si cela n'est pas clair d'après le reste de la description. (LCRI 6.7B10)
 - 500 ## \$a Dans 2 conteneurs.
- La LC ne fait pas la note « Enregistrement analogique » ou « Enregistrement numérique. » (LCRI 6.7B10)

81

Durée(s) (6.7B10)

- On n'indique généralement pas plus de 6 durées dans la zone des notes (y compris le dépouillement). (LCRI 6.7B10)
- On n'utilise pas les abréviations « h », « min » et « s » mais on sépare les chiffres des heures, des minutes et des secondes par des deux-points. (LCRI 6.7B10)
 - 500 ## \$a Durées : 1:25:00; :48; 15:10.

82

Matériel d'accompagnement (6.7B11)

- On indique la présence de notes de programme et/ou de livrets insérés seulement s'ils sont importants (LCRI 6.7B11)

83

Matériel d'accompagnement (6.7B11) (suite)

- Exemples de contenu que l'on signale :
 - notes de programme
 - notes biographiques
 - texte chanté ou parlé (livret ou paroles)
 - argument (i.e. résumé de l'action)
 - composition de l'orgue et/ou registrations

84

Matériel d'accompagnement (6.7B11) (suite)

Exemples

- 500 ## \$a Notes de programme par Jeremy Siepmann en anglais avec la trad. en allemand et en français (14 p. : 1 portr.) insérées dans le conteneur.
- 500 ## \$a Notes de programme par Renaud Machart et notes biographiques sur les interprètes en anglais et paroles en français avec la trad. en anglais (19 p.) insérées dans le conteneur.

85

Dépouillement (6.7B18, LCRI 6.7B18)

- On transcrit l'information du dépouillement à partir de la source qui fournit la meilleure identification.
- Si les œuvres sont toutes dans la même forme et que cette forme est mentionnée dans le titre propre, on ne répète pas la forme dans le dépouillement.
 - 245 14 \$a The string quartets ...
 - 505 0# \$a No. 1 in C major op. 49 -- No. 2 in A major op. 68 -- No. 3 in F major op. 73 ...

86

Dépouillement (6.7B18, LCRI 6.7B18) (suite)

- On transcrit les numéros d'opus et d'index thématique s'ils sont nécessaires pour identifier les œuvres.
- Lorsqu'un document est en plusieurs parties et qu'on transcrit plus d'un titre avec mentions de responsabilité pour une partie, on utilise les conventions concernant la ponctuation données à 1.1G3 ...

87

Dépouillement (6.7B18, LCRI 6.7B18) (suite)

- ... i.e. qu'on sépare les titres par un même compositeur par un point-virgule précédé et suivi d'un espace et les titres par différents compositeurs par un point suivi d'un espace
- 505 0# \$a ... v. 2. The widow / Calixa Lavallée -- v. 3. Nuit d'été ; L'absence / Calixa Lavallée. Au temps d'automne ; Rose fleurie ; Le deuil au cœur ; Mon chapeau des dimanches / Ernest Lavigne. Trio pour violon, violoncelle et piano / Alexis Contant ...

88

Dépouillement (6.7B18, LCRI 6.7B18) (suite)

S'il n'y a pas de mentions de responsabilité, on sépare les titres par un point-virgule précédé et suivi d'un espace dans tous les cas.

- 505 0# \$a ... v. 2. Étude pour clarinette seule ; Orphée ; Fantasy ; La lune mince ; Sonate pour deux pianos -- v. 3. Music for Vancouver ; Madrigal IV ; Madrigal II ; Musique pour Rouen ...

89

Dépouillement (6.7B18, LCRI 6.7B18) (suite)

- Lorsqu'un document comprend une seule œuvre musicale ou des extraits d'une seule œuvre musicale, on donne les titres des parties si cette information est utile.
 - 245 14 \$a Das Lied von der Erde ...
 - 505 0# \$a Das Trinklied von Jammer der Erde -- Der Einsame im Herbst -- Von der Jugend -- Von der Schönheit -- Der Trunkene im Frühling -- Der Abschied.

90

Dépouillement (6.7B18, LCRI 6.7B18) (suite)

- Pour les documents en plusieurs parties, on donne le nombre d'unités matérielles ou de conteneurs s'il diffère du nombre d'unités discographiques (souvent appelées « volumes »).
 - 505 1# \$a ... v. 69. Motets (2 disques) -- v. 70. Mass in B minor, BWV 232 (2 disques) ...
- La LC n'utilise pas le codage enrichi (2e indicateur = 0).

91

Cas spéciaux

SACD et DVD audio

- « SACD » ou « DVD » dans la collation.
 - 300 ## \$a 1 disque son. : \$b numérique, SACD ; \$c 12 cm.
 - 300 ## \$a 1 disque son. : \$b numérique, DVD ; \$c 12 cm.
- Note sur le genre de disque.
 - 500 ## \$a Disque compact super audio.
 - 500 ## \$a DVD audio.

93

SACD et DVD audio (suite)

- On cite l'information concernant la configuration requise dans une note (étiquette 538).
 - 538 ## \$a « This hybrid Super Audio CD (stereo and multi-channel) can be played on any standard compact disc player »--Emboitage.
 - 538 ## \$a « This disc will only play on players with a DVD logo. Advanced resolution audio and related visual content require DVD-audio capable players »--Conteneur.

94

CD-Extra (« Enhanced CD »)

- Disque audio comprenant une partie multimédia devant être utilisée sur un ordinateur muni d'un lecteur de cédérom.
- On décrit le document comme un enregistrement sonore musical (y compris l'IGGD et la collation).

95

CD-Extra (« Enhanced CD ») (suite)

- On donne la configuration requise pour utilisation comme cédérom.
 - 538 ## \$a Configuration requise pour utilisation comme cédérom (PC): processeur 486/66; Windows 95 ou plus récent; Quicktime 4.0 (inclus); écran couleur 640 x 480, 16 bits; lecteur de CD-ROM 4x; carte son Soundblaster ou compatible.

96

CD-Extra (« Enhanced CD ») (suite)

- On décrit le contenu de la partie multimédia dans un résumé.
 - 520 ## \$a L'information lisible par ordinateur comprend un clip dans lequel le pianiste interprète des œuvres de Bach, Gershwin et Stravinsky.
- Le contenu de la partie multimédia est considéré comme du matériel d'accompagnement en regard du codage de la zone 008/24-29.
- On ajoute des zones 006 et 007 pour représenter le contenu et les caractéristiques matérielles de la partie multimédia.

97

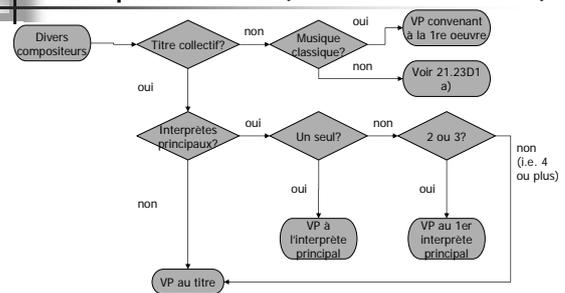
Vedette principale (21.23)

Vedette principale (21.23A-21.23B)

- Une œuvre ou plusieurs œuvres par un même compositeur (ou les mêmes compositeurs) : la vedette principale est celle convenant à l'œuvre (ou aux œuvres). On applique, selon le cas :
 - 21.4 (Ouvrages à responsabilité unique)
 - 21.6 (Ouvrages à responsabilités multiples)
 - 21.18-21.23 (Ouvrages à responsabilités diverses, Œuvres musicales)

99

Vedette principale, Divers compositeurs (21.23C-21.23D)



100

Interprètes principaux

Interprètes « que la source principale d'information du document décrit met en évidence (soit par le libellé ou soit par la disposition typographique) » (21.23A1, note infrapaginale 5)

101

Interprètes principaux (LCRI 21.23C)

- Lorsqu'il n'y a qu'un seul interprète mentionné sur la s.p.i., on le considère comme le principal interprète.
- Lorsque aucun interprète n'est mentionné sur la s.p.i., on considère qu'il n'y a aucun interprète principal.

102

Interprètes principaux (LCRI 21.23C) (suite)

- Lorsqu'il y a 2 interprètes ou davantage mentionnés sur la s.p.i., on considère comme principaux interprètes ceux à qui est accordée la plus grande importance; si la même importance est accordée à tous les interprètes, on les considère tous comme étant les principaux interprètes.

103

Collections (21.30L)

- Les règles pour déterminer la vedette principale des collections sont les mêmes que pour les enregistrements sonores en général.
490 1# \$a Edition Bachakademie ; \$v v. 74
800 1# \$a Bach, Johann Sebastian, \$d 1685-1750. \$t Oeuvre. \$f 1998 ; \$v v. 74.

490 1# \$a The Glenn Gould collection
800 1# \$a Gould, Glenn. \$t Glenn Gould collection.

104

Vedettes secondaires

Interprètes (LCRI 21.29D)

- On fait des vedettes à tous les interprètes mentionnés sur un enregistrement.
Exceptions :
- Interprètes qui s'exécutent uniquement ou principalement en tant que membre d'une collectivité pour laquelle on fait déjà une vedette. Note : on ne considère pas qu'un chef ou un accompagnateur fait partie de la collectivité qu'il dirige ou accompagne.

106

Interprètes (LCRI 21.29D)

- Quand le chœur et l'orchestre d'une compagnie d'opéra, d'un théâtre d'opéra, etc., participent tous les deux à l'exécution, on fait uniquement une vedette à la collectivité parente si le chœur et l'orchestre sont mentionnés de même que la collectivité parente.
 - Sur le document : Orchestre et Chœurs de l'Opéra Bastille
710 2# \$a Opéra Bastille. \$4 prf

107

Interprètes (LCRI 21.29D) (suite)

- Quand plusieurs interprètes partagent la même fonction (ex. chanteurs dans un opéra), on fait des vedettes uniquement aux interprètes (dans cet ordre de priorité) :
 - mis le plus en évidence dans la s.p.i.
 - mis en évidence par rapport aux autres interprètes dans d'autres sources (ex. conteneur, livret d'acc.)
 - dont les fonctions sont les plus importantes (ex. chanteurs qui chantent les rôles principaux)

108

Autres personnes ou collectivités

- Documents comportant une seule œuvre ou les œuvres d'un seul compositeur : on fait des vedettes secondaires aux autres collaborateurs requises par les règles (ex. co-compositeur, arrangeur, librettiste, etc.) en plus des vedettes secondaires aux interprètes. (LCRI 21.23)

109

Autres personnes ou collectivités (suite)

Exemple

- 100 1# \$a Berlioz, Hector, \$d 1803-1869.
245 10 \$a Symphonie fantastique \$h [enregistrement sonore] ; \$b Herminie / \$c Berlioz.
500 ## \$a Livret de la 2e œuvre par Pierre-Angé Vieillard d'après: Gerusalemme liberata / Torquato Tasso.
700 1# \$a Vieillard, P. A. \$q (Pierre-Angé), \$d 1778-1862.
\$4 lbt
700 1# \$a Tasso, Torquato, \$d 1544-1595. \$t Gerusalemme liberata.
700 12 \$a Berlioz, Hector, \$d 1803-1869. \$t Herminie.

110

Autres personnes ou collectivités (suite)

- Documents comportant les œuvres de divers compositeurs : les accès aux œuvres se limitent à la vedette principale de ces œuvres sous la forme de vedettes secondaires analytiques noms-titres. (LCRI 21.30M)
 - 700 12 \$a Debussy, Claude, \$d 1862-1918. \$t Chansons.
\$k Extraits
700 12 \$a Ravel, Maurice, \$d 1875-1937. \$t Histoires naturelles.
(Pas de vedettes secondaires aux auteurs des textes mis en musique.)

111

Autres personnes ou collectivités (suite) – Autres vedettes

- À toute personne nommée dans le titre ou le complément du titre. (LCRI 21.30F)
- Aux studios de musique électroacoustique où les œuvres ont été réalisées. (LCRI 21.30F)
- Aux œuvres littéraires associées à une composition musicale instrumentale. (LCRI 21.30G)
- Aux œuvres d'art associées à une composition musicale instrumentale ou vocale. (LCRI 21.30G)

112

Autres personnes ou collectivités (suite) – Autres vedettes (suite)

- Au nom d'un auteur littéraire ou d'un artiste lorsque 3 de ses œuvres ou davantage ou lorsque son œuvre en général est associé à une composition musicale instrumentale ou vocale. (LCRI 21.30G)

113

Titres (21.30J, LCRI 21.30J)

- Vedette secondaire au titre propre au moyen du 1er indicateur de la zone 245.
- Lorsque la vedette principale est prise au nom d'un compositeur, on ne fait pas de vedette secondaire à un autre titre que le titre propre s'il n'est pas suffisamment distinctif pour constituer un point d'accès utile.
 - 245 10 \$a Symphonie no 1 \$h [enregistrement sonore] ; \$b Symphonie no 2 ; Suite française / \$c Darius Milhaud.
740 02 \$a Suite française.

114

Titres (21.30J, LCRI 21.30J) (suite)

- Lorsqu'un titre qui fait l'objet d'une vedette secondaire commence par un nombre cardinal qui ne fait pas partie intégrante du titre
 - 1) on fait une vedette secondaire avec le nombre écrit en chiffres arabes ou écrit en toutes lettres
 - 2) on fait une vedette secondaire additionnelle en omettant le chiffre.
 - 245 10 \$a Trois pièces brèves ...
 - 246 3# \$a 3 pièces brèves
 - 246 30 \$a Pièces brèves

115

Titres (21.30J, LCRI 21.30J) (suite)

- Lorsqu'un titre qui fait l'objet d'une vedette secondaire commence par un nombre ordinal qui ne fait pas partie intégrante du titre, on fait uniquement une vedette secondaire en omettant le nombre.
 - 245 10 \$a Première récréation d'une exécution facile ...
 - 246 30 \$a Récréation d'une exécution facile

116

Vedettes secondaires analytiques (21.30M)

- Pour les œuvres dont la vedette est prise à un nom de personne ou de collectivité : vedette nom-titre uniforme
 - 700 12 \$a Gerhard, Roberto, \$d 1896-1970.
\$t Quintette, \$m vents.
- Pour les œuvres dont la vedette est prise au titre : vedette de titre uniforme
 - 730 02 \$a Mariés de la Tour Eiffel.
- Nombre de vedettes analytiques : voir le tableau en annexe.

117

Zones MARC

Zones de longueur fixe (suite)

- 008 : Éléments de données de longueur fixe
 - 00-05 Date d'enregistrement au fichier
 - 06 Type de date/statut de publicationLes types de dates les plus fréquemment utilisés sont :
 - r = Date de réimpression/originale
(*Si le document est une réimpression, même si la date de publication originale est inconnue.*)
 - s = Date unique
 - p = Date de diffusion/production
(*Lorsque la date d'enregistrement diffère de la date de publication.*)

119

Zones de longueur fixe (suite)

- m = Date initiale/finale
(*Lorsque le document est en plusieurs parties complétées en plus d'un an.*)
- t = Date de publication et date de droit d'auteur
- 07-10 Date 1
- 11-14 Date 2
- 15-17 Lieu de publication, production ou d'exécution
- 18-19 Forme musicale
 - Exemples : co = Concertos, op = Opéras, pp = Musique populaire

120

Zones de longueur fixe (suite)

- 20 Support de la musique
 - Toujours « n » (« Sans objet »).
- 21 Parties
 - La LC a décidé d'employer le caractère de remplissage dans cette position (I).
- 22 Public cible
- 23 Support matériel du document
 - Généralement blanc (#).
- 24-29 Texte d'accompagnement

121

Zones de longueur fixe (suite)

- 30-31 Texte littéraire pour les enregistrements sonores
 - Toujours blanc (#) (« L'ouvrage est un enregistrement sonore musical »).
- 32 Non défini
 - Blanc (#) ou caractère de remplissage (I).
- 33 Transposition et arrangement
 - La LC a décidé d'employer le caractère de remplissage dans cette position (I).
- 34 Non défini
 - Blanc (#) ou caractère de remplissage (I).

122

Zones de longueur fixe (suite)

- 35-37 Langue
 - Ce code de langue représente uniquement le texte chanté ou parlé, pas le matériel d'accompagnement.
 - Ces positions renferment le code « zxx » lorsque le document comprend des œuvres sans texte chanté ou parlé (p. ex. musique instrumentale).
 - On emploie le code « und » lorsque le contenu linguistique consiste en syllabes arbitraires, en vocalises ou en des sons humains associés à aucune langue.
- 38 Notice modifiée
- 39 Source de catalogage

123

Zones de longueur fixe (suite)

- 006 : Éléments de données de longueur fixe - Caractéristiques matérielles additionnelles
Sert à coder des caractéristiques additionnelles qui ne peuvent être codées dans la zone 008, par exemple lorsqu'un enregistrement
 - est un périodique
 - 008 = « enregistrements sonores »
 - 006 = « périodiques »

124

Zones de longueur fixe (suite)

- comporte des caractéristiques multiples (p. ex. si l'enregistrement est un fichier MP3 accessible à distance)
 - 008 = « enregistrements sonores »
 - 006 = « ressources électroniques »
- comporte du matériel d'accompagnement (p. ex. un DVD vidéo)
 - 008 = « enregistrements sonores »
 - 006 = « enregistrements vidéo »

125

ZONE 007 : ZONE FIXE DE DESCRIPTION MATÉRIELLE

POSITION	DISQUES COMPACTS	DISQUES 33 TOURS	CASSETTES ANALOGIQUES
00 Indication générale du genre de document sonore	s = Enregistrement sonore	s = Enregistrement sonore	s = Enregistrement sonore
01 Indication spécifique du genre de document	d = Disque sonore	d = Disque sonore	s = Cassette sonore
02 Non défini	blanc (#) ou caractère de remplissage (I)	blanc (#) ou caractère de remplissage (I)	blanc (#) ou caractère de remplissage (I)
03 Vitesse	f = 1,4 m/s	b = 33 1/3 r/min	l = 1 7/8 po/s
04 Configuration des canaux de lecture	m = Monophonique q = Tétraphonique s = Stéréophonique u = Inconnu z = Autre	m = Monophonique q = Tétraphonique s = Stéréophonique u = Inconnu z = Autre	m = Monophonique q = Tétraphonique s = Stéréophonique u = Inconnu z = Autre
05 Largeur/profondeur des sillons	n = Sans objet	m = Microsillons/sillons fins	n = Sans objet
06 Dimensions	q = 4 3/4 po ou 12 cm	e = 12 po	j = 3 7/8 x 2 1/2 po
07 Largeur de la bande	n = Sans objet	n = Sans objet	l = 1/8 po
08 Configuration de la bande	n = Sans objet	n = Sans objet	c = Quatre pistes (4)

**ZONE 007 : ZONE FIXE DE DESCRIPTION MATÉRIELLE
(SUITE)**

POSITION	DISQUES COMPACTS	DISQUES 33 TOURS	CASSETTES ANALOGIQUES
09 Genre de disque, de cylindre ou de bande	m = Produit en série	m = Produit en série	m = Produit en série
10 Genre de matériau	m = Plastique enduit de métal	p = Plastique	p = Plastique
11 Genre de gravure	n = Sans objet	l = Gravure latérale ou combinée	n = Sans objet
12 Caractéristiques spéciales de reproduction	e = Méthode numérique	n = Sans objet ou u = Inconnu	c = Méthode Dolby-B
13 Technique de captage et de stockage	a = Stockage direct, captage acoustique b = Stockage direct, captage non acoustique d = Stockage numérique e = Stockage électrique analogique u = Inconnu z = Autre	a = Stockage direct, captage acoustique b = Stockage direct, captage non acoustique d = Stockage numérique e = Stockage électrique analogique u = Inconnu z = Autre	a = Stockage direct, captage acoustique b = Stockage direct, captage non acoustique d = Stockage numérique e = Stockage électrique analogique u = Inconnu z = Autre

Autres zones

- Code international normalisé d'enregistrement (ISRC)
 - 024 0# \$a NLC018413261
- Code universel des produits
 - 024 1# \$a 028947420927
- Numéro international des articles
 - 024 3# \$a 3259140004523
- Numéro d'éditeur
 - 028 02 \$a 466 766-2 \$b Decca

128

Autres zones (suite)

- Date/heure et lieu d'un événement
 - 033 00 \$a 200212-- \$b 5834 \$c P3
- Code de langue
 - 041 0# \$d fre \$b eng \$b fre \$b ger \$h eng \$e eng \$e fre \$e ger \$h fre \$g eng \$g fre \$g ger \$h eng
- Code d'aire géographique
 - 043 ## \$a n-cn-qu
- Durée d'exécution
 - 306 ## \$a 005745 \$a 002304

129

Autres zones (suite)

Les zones suivantes ne sont plus utilisées par la LC :

- Période de temps associée au contenu
 - 045 0# \$b d1828
- Code de forme musicale
 - 047 ## \$a sy \$a ct
- Code relatif au nombre d'instruments et de voix
 - 048 ## \$b va01 \$a oa

130

Questions?

ATELIER DE CATALOGAGE DES ENREGISTREMENTS SONORES MUSICAUX : DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE

présenté par Daniel Paradis
Université de Montréal

Atelier pré-congrès
Congrès de l'ACBM
Montréal, 10 mai 2007

EXERCICE



DISQUE

© Daniel Paradis, 2007



Marcel Landowski



Concerto pour piano N° 2 Concerto pour ondes Martenot, cordes et percussions Concerto pour trompette, orchestre et éléments électroacoustiques

MAURICE ANDRÉ - ANNIE D'ARCO - JEANNE LORIOD
ORCHESTRE NATIONAL DE L'O.R.T.F./ORCHESTRE DE CHAMBRE DE MUSIQUE CONTEMPORAINE
ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG
JEAN MARTINON - JACQUES BONDON - ALAIN LOMBARD

ERATO



4509-96972-2
ADD
Total : 67'35



ERATO

Marcel LANDOWSKI (né en 1915)

CONCERTO N° 2 POUR PIANO ET ORCHESTRE (1) CONCERTO no.2 FOR PIANO AND ORCHESTRA

1	Moderato	9'40
2	Calme	8'54
3	Allegro vivace	5'51
		25'37

(Editions Choudens)

Annie d'ARCO, piano
ORCHESTRE NATIONAL DE L'O.R.T.F.
Direction/Conductor : Jean MARTINON

CONCERTO POUR ONDES MARTENOT, ORCHESTRE A CORDES ET PERCUSSIONS (2) CONCERTO FOR ONDES MARTENOT, STRING ORCHESTRA AND PERCUSSION

4	Andante - Allegro moderato	5'14
5	Adagio - Allegro	12'42
		17'56

(Editions Choudens)

Jeanne LORIOD, ondes Martenot
ORCHESTRE DE CHAMBRE
DE MUSIQUE CONTEMPORAINE
Direction/Conductor : Jacques BONDON

CONCERTO POUR TROMPETTE, ORCHESTRE ET ÉLÉMENTS ÉLECTROACOUSTIQUES (3) CONCERTO FOR TRUMPET, STRING ORCHESTRA AND ELECTRONIC ACOUSTIC INSTRUMENTS "AU BOUT DU CHAGRIN UNE FENETRE OUVERTE" (Paul Eluard)

6	Cantiques d'un soir (Andantino)	8'04
7	Chant pour une feuille morte (Allegro moderato)	7'02
8	Cortège (Andante)	9'20
		24'26

(Editions Salabert)

Maurice ANDRÉ, trompette/trumpet
ORCHESTRE PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
Direction/Conductor : Alain LOMBARD

LANDOWSKI/3 CONCERTOS : PIANO/TROMPETTE/ONDES MARTENOT
D'ARCO/ANDRÉ/LORIOD/LOMBARD
4509-96972-2 ADD

LANDOWSKI/3 CONCERTOS : PIANO/TROMPETTE/ONDES MARTENOT
D'ARCO/ANDRÉ/LORIOD/LOMBARD
4509-96972-2 ADD

© Erato Disques S.A. 1964 (2), 1970 (1), 1978 (3)

MADE IN GERMANY BY WARNER MUSIC MANUFACTURING EUROPE

WE 807

Unauthorized copying, hiring, public performance and broadcasting of this recording prohibited



RECTO (EN HAUT) ET VERSO (CI-CONTRE) DU CONTENEUR

Réalisation numérique à partir d'un enregistrement analogique original
Digitally mastered from an original analogical recording

Sound engineers : Jacques Boisgallais, Bernard Leroux(1)
Daniel Madeleine (2)

Recorded : 01.1977, Palais des Congrès-Strasbourg (3)
Mastering : Jacques Doll

Recto : Pastel de Marc Landowski

Maquette Mister Brown

© Erato Disques S.A. 1994

Marcel LANDOWSKI (né en 1915)

CONCERTO N° 2 POUR PIANO ET ORCHESTRE (1)
CONCERTO No.2 FOR PIANO AND ORCHESTRA

- | | | |
|----------------------------|---------------------------------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | Moderato | 9'40 |
| <input type="checkbox"/> 2 | Calme | 8'54 |
| <input type="checkbox"/> 3 | Allegro vivace
(Editions Choudens) | 5'51
25'37 |

Annie d'ARCO, piano
ORCHESTRE NATIONAL DE L'O.R.T.F.
Direction/Conductor : Jean MARTINON
© Erato Disques S.A. 1970

2

**CONCERTO POUR ONDES MARTENOT,
ORCHESTRE A CORDES ET PERCUSSIONS (2)**
**CONCERTO FOR ONDES MARTENOT,
STRING ORCHESTRA AND PERCUSSION**

- | | | |
|----------------------------|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> 4 | Andante - Allegro moderato | 5'14 |
| <input type="checkbox"/> 5 | Adagio - Allegro
(Editions Choudens) | 12'42
17'56 |

Jeanne LORIOT, ondes Martenot
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE MUSIQUE CONTEMPORAINE
Direction/Conductor : Jacques BONDON
© Erato Disques S.A. 1964

**CONCERTO POUR TROMPETTE,
ORCHESTRE ET ELEMENTS ELECTROACOUSTIQUES/ (3)**
**CONCERTO FOR TRUMPET, STRING ORCHESTRA
AND ELECTRONIC ACOUSTIC INSTRUMENTS**
"AU BOUT DU CHAGRIN UNE FENETRE OUVERTE" (Paul Eluard)

- | | | |
|----------------------------|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> 6 | Cantiques d'un soir (Andantino) | 8'04 |
| <input type="checkbox"/> 7 | Chant pour une feuille morte (Allegro moderato) | 7'02 |
| <input type="checkbox"/> 8 | Corège (Andante)
(Editions Salabert) | 9'20
24'26 |

Maurice ANDRE, trompette/trumpet
ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG
Direction/Conductor : Alain LOMBARD
© Erato Disques S.A. 1978

3

BORDEREAU

ZONE	1 ^{er} ind.	2e ind.	
100 (Vedette principale)	1		
240 (Titre uniforme)	1	0	
245 (Mention du titre)	1	0	
260 (Publication, diffusion, etc. (adresse bibliographique))			
300 (Description matérielle)			
500 (Note générale)			
500 (Note générale)			
511 (Note sur les interprètes)	0		
500 (Note générale)			

518 (Note sur la date/l'heure et le lieu d'un événement)			
500 (Note générale)			
500 (Note générale)			
505 (Note de dépouillement structurée)	0		
700 (Vedettes secondaire—nom de personne)			
700	1		
700	1		
700	1		
700	1		
700	1		
710 (Vedettes secondaire—nom de collectivité)	2		
710	2		
710	2		